

Innovation : la politique des pôles de compétitivité doit évoluer

6 novembre 2017

Créés en 2004, les pôles de compétitivité constituent un des piliers de la politique de l'innovation en France. Parmi les 68 qui fonctionnent aujourd'hui, 12 sont axés sur les secteurs de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Un [avis récent](#) du CESE dresse un bilan globalement positif de cette politique, tout en invitant à la faire évoluer. Les pôles de compétitivité ont eu, en tant qu'écosystèmes territoriaux, des impacts positifs sur les filières et l'emploi, malgré des résultats décevants en matière de dépôts de brevets. Ils ont induit des dynamiques de coopération entre les entreprises et le monde académique, ainsi qu'entre les TPE/PME et les grands groupes. Ils ont également contribué à l'attractivité des territoires. Face aux faiblesses qui persistent, le CESE émet plusieurs propositions, parmi lesquelles encourager les synergies entre les différents pôles, renforcer la sélectivité des financements et leur ciblage sur l'innovation, accompagner les entreprises en matière de numérisation et de gestion des emplois et des compétences.

Source : [CESE](#)